

17 juin 2022 -16:27

Appartient à Conseil des ministres du 17 juin 2022

## Planification de l'offre de l'art dentaire : candidats supplémentaires pour 2022

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la planification de l'offre de l'art dentaire.

L'arrêté royal du 19 août 2011 détermine pour chaque année le nombre maximal de candidats qui ont accès à l'un des titres professionnels de praticien de l'art dentaire.

Dans son avis du 10 mars 2022, la commission de planification recommande que tous les dentistes diplômés de la promotion 2022, en ce compris le nombre excédentaire de dentistes diplômés par rapport au quota fixé, aient la possibilité d'accéder à un stage.

Par conséquent, l'arrêté royal de 2011 sera modifié pour admettre des candidats supplémentaires au stage dentaire, en plus du nombre (228) déjà déterminé pour l'année 2022. Le nombre de candidats supplémentaires sera égal à la différence entre le nombre de diplômés en 2022 et le quota pour cette année.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

France Dammel  
Porte-parole (FR)  
+32 494 50 88 98  
[france.dammel@vandenbroucke.fed.be](mailto:france.dammel@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Jan Eyckmans  
Porte-parole (NL)  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be](mailto:jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be)